Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Amiens

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

RECTORAT

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

Jean BOURDIN
Délégué Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération

Tél. 03 22 82 69 35
Fax. 03 22 82 69 56
Mél : ce.dareic@ac-amiens.fr

20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Dossier suivi par :

Tatiana VIALLANEIX
Adjointe au DAREIC

Tél : 03.22.82.37.53
Fax : 03.22.82.69.56
tatiana.viallaneix@ac-amiens.fr

Amiens, le 7 janvier 2020

La Rectrice de l'académie d'Amiens

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Directeur académique des services de l'Education nationale de l'Aisne
Madame l'Inspectrice d'Académie - Directrice académique des services de l'Education nationale de l'Oise
Monsieur l'Inspecteur d'Académie - Directeur académique des services de l'Education nationale de la Somme

Objet : Accueil d'assistants étrangers au sein des établissements scolaires du premier degré – Année scolaire 2020-2021

La circulaire ministérielle n° 2009-172 du 24 novembre 2009 invite les académies à mettre en place une dynamique d'ouverture et de mobilité internationale pour tous – élèves, enseignants, personnels d'encadrement. L'accueil d'assistants étrangers au sein des établissements scolaires en constitue un des moyens d'action.

Conformément à la procédure mise en place par le CIEP, les établissements qui souhaitent bénéficier de la présence d'un assistant en 2020-2021, devront renseigner un cahier des charges (voir pièce jointe). Les Inspecteurs de l'Education nationale sont chargés d'instruire les demandes pour les écoles de leur circonscription. Je propose que vos services fassent part des besoins de votre département par un retour des cahiers des charges remplis **à la Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC) avant le 16 mars 2020, laquelle se tient à votre disposition pour toute demande d'information.**

Les services du ministère s'attachant à voir pleinement reconnue la place des assistants étrangers dans les établissements scolaires, je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette opération.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie

Stéphanie DAMERON
Jean-Jacques VIAL

Pièce jointe : Cahier des charges 1er degré 2020-2021